

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Elevage de bovins sur le site La Gande sur la commune principale de l'AIOT La Gande 79150 ARGENTONNAY.

La référence de votre dossier est A-3-QIFJA2GX8 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 26/09/2023 à 15h50 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **77571499100277**

Organisme : **COOP AGRICOL VENDEE APPROV VENTE CEREALE**

Fonction : **TECHNICIEN ENVIRONNEMENT**

Personne morale

N° SIRET **31843509600017**

Raison sociale **EARL VECHE**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Lieu-dit Véché

79150 ARGENTONNAY

Signataire

Qualité : **gérant**

Référent

Fonction : **Technicien Environnement**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Elevage de bovins sur le site La Gande**

Description des activités :

EARL VECHE dispose de plusieurs sites d'élevage. La présente déclaration concerne le site d'élevage de La Gande sur la commune d'Argentonnay dans le département des Deux-Sèvres. L'activité d'élevage est déjà présente sur le site, il s'agit d'une régularisation. Les bâtiments sont déjà présents, il n'y a pas de nouvelles constructions. Sur le site, il y a un élevage de bovins à l'engraissement (370 places de bovins à l'engraissement dans l'ensemble des bâtiments). Quelques vaches allaitantes sont présentes sur le site, majoritairement en pâturage, elles sont soumises au RSD. Les bovins à l'engraissement sont conduits sur litière accumulée et ils pâturent. Il y a aussi un petit stockage de foin pour le bon fonctionnement de l'activité d'élevage, dont la capacité totale est inférieure à 1000m³.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

La Gande

79150 ARGENTONNAY

X : 436415

Y : 6660237

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2101	2101-1-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre d'animaux 370 u	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

Fumier de bovins pailleux issu de l'élevage de l'exploitation EARL VECHE (et rejets directs de bovins sur prairie)

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
079158897	EARL VECHE	1 à 27

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **272**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **50356**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **50356**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **50356**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **12**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets vétérinaires sont repris par le vétérinaire ou collectés dans une boîte jaune spéciale DASRI avant d'être envoyé en filière spécialisée. Les déchets types ficelles, bidons, bigbag sont récupérés par le service de gestion des déchets ADIVALOR. Les cadavres sont récupérés par une société d'équarrissage qui intervient dès que possible. L'exploitation effectue le tri sélectif. Les déchets sont récupérés par le service public de gestion des déchets ou envoyés en déchetterie.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :
Présences d'extincteurs et de l'affichage des numéros d'appels d'urgence.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)